

**À tous les parents d'élèves et professionnels de santé :**

Le Département de l'Éducation de NYC (DOE) et le Bureau de la santé scolaire (Office of School Health - OSH) travaillent ensemble pour fournir des services de santé à tous les élèves ayant des besoins particuliers en matière de santé. Si votre enfant a besoin de services de santé et d'aménagements permis par la Section 504 de la Loi sur la réhabilitation (Rehabilitation Act) de 1973, complétez le ou les formulaires en vigueur de ce dossier. L'OSH **exige** un nouvel examen des services de santé chaque année scolaire.

Ces formulaires sont à la disposition des professionnels de santé pour qu'ils les complètent pour votre enfant, si nécessaire. Veillez à ce que tous les formulaires soient signés aux endroits requis :

- 1. Formulaires d'administration de soins médicaux (Medication Administration Forms - MAF)** – Ce type de formulaire est rempli par le professionnel de santé permettant à votre enfant de recevoir des médicaments ou traitements à l'école.
  - **Il y a cinq types distincts de MAF : asthme ; allergies ; diabète ; épilepsie et général.**
  - Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis à l'infirmière/au centre de santé scolaire.
- 2. Formulaire pour traitement médical prescrit (hors médicaments)** – Ce formulaire est rempli par le professionnel de santé quand un traitement spécial est requis pour votre enfant à l'école, comme l'alimentation par gastrostomie, le cathétérisme, la succion, etc. Ce formulaire doit être utilisé pour tous les traitements devant être administrés par une infirmière qualifiée.
  - Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis à l'infirmière/au centre de santé scolaire.
- 3. Demande d'aménagements en vertu de la Section 504/d'aménagements pour raisons médicales** - Remplissez ces formulaires pour demander des aménagements comme l'utilisation d'un ascenseur, des aménagements des conditions d'examen ou des services de paraprofessionnels.
  - N'utilisez **PAS** ces formulaires pour demander des services associés comme l'ergothérapie, la kinésithérapie, l'orthophonie ou le suivi-conseil.
  - Trois formulaires doivent être remplis :
    - Demande parentale pour les aménagements 504 (non requise pour les enfants titulaires d'un IEP) ;
    - Autorisation de diffusion d'informations médicales conformément à la loi HIPAA ; et
    - Formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales par le professionnel de santé de l'enfant. Ce formulaire doit être rempli pour **tous** les élèves nécessitant : des aménagements à l'école ou des aménagements pour le transport, sauf pour les conditions médicales à court terme ou les problèmes de mobilité à court terme ou à long terme nécessitant des exceptions à l'admissibilité aux services de transport.
  - Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis au coordinateur 504 ou à l'équipe IEP de votre école, le cas échéant.

Parents :

- Veuillez demander au professionnel de santé de remplir les formulaires nécessaires pour votre enfant (comme le MAF et/ou le formulaire pour soins médicaux prescrits).
- Les formulaires MAF et de traitement médical doivent être remplis annuellement **et doivent être soumis à l'infirmière/au centre de santé scolaire de votre école d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour la nouvelle année scolaire. Les formulaires reçus après cette date pourraient causer du retard dans leur traitement.**
- Pour les élèves titulaires d'un IEP :
  - Le formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales doit être rempli lorsqu'une modification de services est nécessaire.
  - **Les formulaires nécessitant l'examen par l'équipe IEP doivent être soumis au moins un mois avant la réunion IEP de votre enfant.**
- Les médicaments en réserve (Albuterol, Flovent, et épinéphrine) sont à utiliser par le personnel de l'OSH dans l'école uniquement et doivent toujours être accompagnés d'un MAF dûment rempli. Il faut que votre enfant transporte son auto-injecteur d'adrénaline (épinéphrine), son inhalateur contre l'asthme et tout autre médicament approuvé et pouvant être autoadministré lors de sorties scolaires en journée et/ou de programmes après les cours organisés par l'école.
- **Veillez à signer au verso de tous les formulaires MAF et de traitement afin de consentir à ce que votre enfant reçoive ces services.**
- **Joignez une petite photographie récente en haut à gauche du MAF.**

Veillez contacter l'infirmière, l'équipe IEP (le cas échéant) et/ou le coordinateur 504 de l'école de votre enfant si vous avez des questions.

**Professionnels de santé : veuillez consulter le verso de la page.**

**Instructions aux professionnels de santé pour remplir le Formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales**

Veillez suivre les directives suivantes pour remplir les formulaires :

- Votre patient peut recevoir des soins par plusieurs professionnels de santé. Le professionnel de santé qui remplit le formulaire doit être celui qui assure le traitement de la condition pour laquelle les services sont demandés.
- Ce formulaire doit être rempli par le professionnel de santé agréé (MD, DO, NP, PA) qui a traité l'élève et qui peut fournir des informations cliniques concernant les diagnostics médicaux indiqués comme justificatifs pour cette demande. Les formulaires ne peuvent pas être remplis par le parent/tuteur/la tutrice. Les formulaires ne peuvent pas être remplis par un interne en médecine.

Toutes les demandes d'aménagements reposent sur une nécessité médicale. Veillez à ce que vos réponses soient complètes et exactes.

**Toutes les demandes d'aménagements pour raisons médicales seront examinées par le personnel médical du Bureau de la santé scolaire (Office of School Health - OSH) qui vous contactera s'il a besoin de clarifications supplémentaires.**

- Il y a une infirmière scolaire dans la plupart des écoles du DOE. Les demandes pour des soins infirmiers 1:1 seront examinées au cas par cas.
- Veuillez taper ou écrire clairement en majuscules toutes les informations sur ce formulaire. **Les formulaires illisibles, incomplets, non signés ou non datés ne peuvent pas être traités et seront renvoyés au parent/tuteur/à la tutrice de l'élève.**
- Fournissez le nom complet et les diagnostics récents d'importance clinique pour l'élève.
- Décrivez l'impact des diagnostics/symptômes, les problèmes de santé et/ou les problèmes de comportement qui peuvent affecter l'élève pendant le temps scolaire ou lors du transport, notamment les limitations et/ou les interventions nécessaires.
- Incluez toute documentation et tous les résultats des tests pour tous les services ou recommandations spécifiques pertinents pour les aménagements demandés.
- **Ne demandez que les services nécessaires pendant le temps scolaire ou d'autres programmes et activités organisés par l'école.** Ne demandez pas de services pour des médicaments qui peuvent être pris à la maison, avant ou après le temps scolaire.
- Si un ou une élève a besoin de médicaments ou de traitements, veuillez remplir et soumettre tous les formulaires d'administration de médicaments (MAF) pertinents et/ou une demande pour traitement médical prescrit. Les ordonnances doivent être spécifiques et clairement écrites. Cela permet aux infirmiers scolaires de les appliquer de manière responsable sur le plan clinique.
- Les demandes pour des médecines alternatives seront examinées au cas par cas.
- Écrivez votre nom clairement en majuscules et incluez la licence et le numéro NPI valides de l'État de New York, du New Jersey ou du Connecticut.
- Sur le formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales :
  - Veuillez lister les jours et les heures qui conviennent le mieux pour vous contacter afin d'obtenir des précisions sur la demande.
  - Veuillez signer l'attestation indiquant que les informations fournies sont exactes.
- Les réserves d'adrénaline (épinéphrine) peuvent être conservées dans la salle médicale, ou dans un espace commun pour le Pré-K. L'adrénaline (épinéphrine) prescrite pour l'élève sera transportée avec l'élève comme indiqué.

**Niveau de compétence des élèves :** les élèves doivent être aussi autonomes que possible à l'école. Les professionnels de santé doivent déterminer si l'enfant dépend d'une infirmière, nécessite un encadrement ou est autonome pour prendre ses médicaments ou effectuer des procédures.

- **Besoin d'une infirmière :** l'infirmière doit administrer les soins. Les médicaments sont généralement conservés dans un placard fermé ou dans une salle médicale.
- **Encadrement :** l'élève s'autoadministre les soins, sous la supervision d'un adulte. L'élève doit être capable d'identifier ses médicaments, de connaître la bonne dose et le moment pour les prendre, de comprendre l'utilité de ses médicaments et de décrire ce qui se passe si le médicament n'est pas administré.
- **Autonome :** l'élève peut transporter/s'autoadministrer le médicament. Pour les élèves qui sont autonomes, veuillez mettre vos initiales sur l'attestation pour indiquer que l'élève est capable de s'autoadministrer les médicaments à l'école et lors des programmes et activités organisés par l'école, y compris les sorties scolaires. **Les élèves ne sont jamais autorisés à transporter des substances contrôlées.**
- **Si aucun niveau de compétence n'est indiqué, le personnel médical de l'OSH désignera l'élève comme étant dépendant d'une infirmière par défaut, jusqu'à nouvel ordre du professionnel de santé en charge de l'élève.**

Merci de votre coopération.